

**ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE
DU
CONSEIL DE L'EUROPE**

—
DELEGATION BELGE
—

**Rapport de la troisième partie de la Session ordinaire
de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe**

Strasbourg, 25-29 juin 2012

À l'ordre du jour de cette session figuraient les rapports suivants:

- Mesures d'austérité – un danger pour la démocratie et les droits sociaux (Résolution 1884)
- La jeune génération sacrifiée: répercussions sociales, économiques et politiques de la crise financière (Résolution 1885 et recommandation 2002)
- L'impact de la crise économique sur les collectivités locales et régionales en Europe (Résolution 1886)
- Discriminations multiples à l'égard des femmes musulmanes en Europe: pour l'égalité des chances (1887)
- La situation de la démocratie en Europe:
 - La crise de la démocratie et le rôle de l'État dans l'Europe d'aujourd'hui (Résolution 1888)
 - L'utilisation des migrants et des réfugiés pendant les campagnes électorales (Résolution 1889) Rapporteuse: la députée D. Dumery
- Le respect des obligations et engagements du Monténégro (Résolution 1890)
- La situation des défenseurs des droits de l'homme dans les États membres du Conseil de l'Europe (Résolution 1891)
- La crise de la transition démocratique en Égypte (Résolution 1892)
- La transition politique en Tunisie (Résolution 1893)
- Les migrants Roms en Europe (Recommandation 2003)
- L'inacceptabilité des restrictions à la liberté de circulation à titre de sanction pour des prises de positions politiques (Résolution 1894)
- L'évolution de la procédure de suivi de l'Assemblée (juin 2011-mai 2012) (Résolution 1895)

* * * * *

Délégation belge à l'Assemblée:

Représentants

M. Daniel Bacquelaine (MR)
M. Piet De Bruyn (N-VA)
M. Armand De Decker (MR)
Mme Daphné Dumery (N-VA)
M. Philippe Mahoux (PS)
M. Patrick Moriau (PS), Président
M. Stefaan Vercaemer (CD&V)

Suppléants

M. Guy Coëme (PS)
Mme Cindy Franssen (CD&V)
M. Danny Pieters (N-VA)
Mme Fatiha Saïdi (PS)
M. Ludo Sannen (sp.a)
M. Dirk Van der Maelen (sp.a)
Mme Kristien Van Vaerenbergh (N-VA)

* * * * *

Lors de la session, les personnalités suivantes se sont adressées à l'Assemblée:

- M. Sali Berisha, Premier ministre de l'Albanie
- M. Steingrímur Sigfússon, ministre de l'Économie de l'Islande
- M. Edmond Haxhinasto, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères de l'Albanie, Président du Comité des Ministres
- M. Zoran Milanović, Premier ministre de Croatie
- M. Mustapha Ben Jaafar, Président de l'Assemblée constituante tunisienne
- M. Rudko Kawczynski, Président du Forum européen des Roms et des Gens du voyage

* * * * *

Lors de la session, *le député P. Moriau* a déposé une déclaration écrite concernant:

La situation en Irak (déclaration écrite n° 524)

Considérant que l'une des missions du Conseil de l'Europe est de promouvoir des politiques pacifiques pour résoudre les conflits internes ou externes dans le monde,

Constatant un progrès encourageant en Irak, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe :

- appelle et encourage tous les partis politiques à l'intérieur de l'Irak à résoudre leurs différends, et ce, exclusivement par un dialogue politique constructif et inclusif ;
- encourage le gouvernement irakien pour ses efforts en tant que participant politique régional émergent à propos du programme nucléaire de Téhéran, par l'organisation à Bagdad d'un dialogue/débat entre l'Iran et les six grandes puissances (5+1) afin d'aboutir à une résolution pacifique de cette question ;
- souhaite examiner les possibilités de coopération du Conseil de l'Europe avec le gouvernement irakien en matière de droits de l'Homme et de démocratie, et en particulier l'égalité hommes, femmes.

* * * * *

Discours de M. Sali Berisha, Premier ministre de l'Albanie

Dans son discours, M. Sali Berisha, Premier ministre de l'Albanie, a déclaré que le Conseil de l'Europe a toujours été un soutien pour l'Albanie depuis la chute de la pire dictature en Europe. Il a rappelé le chemin considérable parcouru par l'Albanie depuis les deux décennies qui ont suivi la chute de la dictature qui y sévissait et a exprimé sa gratitude au Conseil de l'Europe qui a toujours été aux côtés de son pays dans ses efforts pour instaurer et renforcer la démocratie, le respect des droits de l'homme et l'État de droit.

Le Premier ministre a également déclaré que la présidence du Comité des Ministres, que son pays assume actuellement constitue le joyau de la couronne du centenaire de l'indépendance de l'Albanie qui est célébré cette année. Fortement attachée aux valeurs fondamentales du Conseil de l'Europe, la Présidence albanaise du Comité des Ministres s'articulera autour du thème «Unis dans la diversité».

Dans son intervention, *le sénateur P. De Bruyn* a relaté l'incident qui s'est produit le mois dernier lorsque le vice-ministre de la défense albanais avait déclaré que les personnes ayant participé à la «Gay parade» - organisée pour la première fois à Tirana - devraient être «battus avec des matraques». Le Premier ministre a déclaré cela inacceptable et excessif. Le sénateur a demandé ce que le gouvernement de M. Berisha prévoit pour éviter des remarques ou des actions homophobes venant de la part des membres de son gouvernement et de son administration? Il a voulu savoir ce que le Premier ministre fera pour que les officiels de haut niveau de son pays respectent les droits des LGBT.

Dans sa réponse, le Premier ministre de l'Albanie a souligné que chaque citoyen a le droit de voir son orientation sexuelle respectée. Il existe une excellente loi dans ce domaine et un commissaire qui s'occupe spécifiquement de ce sujet. Pour la première fois dans l'histoire de son pays, la «Gay parade» a pu être organisée. Il a déclaré que son gouvernement a soutenu totalement cette population et a appelé à une tolérance totale. Il est vrai qu'une personne du gouvernement a fait une déclaration très malheureuse, mais elle était sans conséquences. Il y a deux semaines, une conférence importante a été organisée contre l'homophobie afin de soutenir les mesures antidiscriminatoires. Cette conférence fut un grand succès, ce qui est primordial. Sujet tabou il y a quelques années, ce n'est absolument plus le cas aujourd'hui. Partout on parle de cette communauté qui a voix au chapitre, qui peut s'exprimer et se montrer librement. Il existe donc une évolution positive.

* * * * *

Mesures d'austérité - un danger pour la démocratie et les droits sociaux (Résolution 1884)

L'Assemblée craint les programmes d'austérité menés actuellement par certains gouvernements européens en réponse à la crise économique, n'atteignent pas leurs objectifs mais aggravent encore plus la crise. Elle s'inquiète des conséquences profondes de ces programmes sur les normes en matière de démocratie et de droits sociaux.

De même, l'Assemblée souligne que la mise en œuvre des mesures d'austérité est souvent liée à des organes dont le caractère soulève des questions de contrôle et de légitimité démocratique, tel que la troïka du FMI, la Commission européenne et la BCE.

Dans ce contexte, l'Assemblée émet un signal fort en appelant à une profonde réorientation des programmes d'austérité afin que l'accent ne soit plus placé quasi exclusivement sur la réduction des dépenses dans des domaines sociaux comme les retraites, les services de santé ou les allocations familiales.

L'Assemblée demande aux gouvernements européens des mesures visant à accroître les revenus publics en imposant davantage les catégories à plus hauts revenus et la richesse foncière ainsi qu'en améliorant le recouvrement des impôts, l'efficacité de l'administration fiscale et la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales. Elle estime qu'il faudrait également étudier des possibilités de mettre en place de nouveaux impôts sur certains types d'opérations financières.

Pour l'Assemblée, les programmes de consolidation budgétaires actuels devraient être complétés par des mesures encourageant une croissance économique durable, y compris la création de nouveaux emplois de qualité.

* * * * *

La jeune génération sacrifiée: répercussions sociales, économiques et politiques de la crise financière (Résolution 1885 et recommandation 2002)

L'Assemblée part du constat que l'instabilité économique durable qui frappe l'ensemble de l'Europe expose la jeunesse à des difficultés sans précédent. Le chômage, les inégalités socio-économiques, la pauvreté et l'exclusion touchent de manière disproportionnée la jeune génération, dont l'autonomie, la dignité et le bien-être connaissent une érosion rapide.

En conséquence, l'Europe risque non seulement de voir apparaître une «génération perdue» de jeunes désabusés, mais aussi de mettre à mal sa stabilité politique, sa cohésion et sa paix sociale, tout autant que ses perspectives de développement sur le long terme dans le contexte mondial.

L'Assemblée estime que les jeunes doivent être considérés à la fois comme un atout essentiel dans une Europe vieillissante et comme des acteurs cruciaux pour aider la société à surmonter la crise. Pour aller de l'avant et prospérer, l'Europe doit réactiver les mécanismes de solidarité entre les générations et mieux partager les pouvoirs politiques et socio-économiques avec la jeune génération. Il faut pour cela davantage soutenir les jeunes et investir dans cette génération.

L'Assemblée propose ainsi une série de mesures destinées à faciliter l'intégration des jeunes dans la société par le biais de la citoyenneté active, du dialogue social et des opportunités d'emploi durables. Cela implique notamment de renforcer les politiques de la jeunesse, d'encourager la création d'emplois, d'améliorer les possibilités de formation tout au long de la vie et la protection sociale, ainsi que de stimuler l'esprit d'entreprise chez les jeunes et de créer des partenariats public-privé entre les acteurs sociaux.

* * * * *

L'impact de la crise économique sur les collectivités locales et régionales en Europe (Résolution 1886)

Face à la crise économique, les collectivités locales et régionales de toute l'Europe connaissent d'importantes réductions de leur revenu direct et des ressources mises à leur disposition par le biais des budgets nationaux, tandis que la demande de services publics locaux va en augmentant. L'Assemblée estime qu'il convient de mettre en place des stratégies globales et innovantes qui puissent aider les collectivités locales et régionales à surmonter la crise et rendre leurs finances plus solides. Elle estime que les politiques devraient se fonder sur des partenariats entre les acteurs publics, privés et associatifs et viser à maintenir des services publics de qualité pour toutes les couches sociales et, en particulier, les groupes ayant besoin d'une protection spéciale comme les enfants et les personnes âgées ou handicapées.

L'Assemblée appelle les États membres à lancer des processus nationaux de réforme appropriés en obéissant quelques principes directeurs.

Ainsi, par le moyen de leurs cadres législatifs et fiscaux, les gouvernements doivent garantir aux collectivités locales et régionales une certaine marge de manœuvre pour fixer l'assiette et les taux des impôts locaux, tout en maintenant des modalités équilibrées de financement des budgets locaux. Il faut également améliorer l'efficacité de la prestation des services locaux. Tous les programmes nationaux en la matière devraient être soutenus par une approche coordonnée et des échanges réguliers de bonnes pratiques au niveau européen.

* * * * *

Discriminations multiples à l'égard des femmes musulmanes en Europe: pour l'égalité des chances (Résolution 1887)

Dans les États membres du Conseil de l'Europe où l'islam n'est pas la religion de la majorité de la population, les femmes musulmanes sont l'objet de discriminations multiples, à la fois comme femmes, membres d'une minorité religieuse et parfois personnes d'origine immigrée. Les femmes musulmanes sont souvent victimes de représentations stéréotypées, leur identité étant réduite à leurs seules convictions religieuses.

L'Assemblée estime qu'il est temps d'adopter une nouvelle approche puisque de nombreuses femmes musulmanes souhaitent être actrices du changement. Au lieu d'être isolées, stigmatisées ou enfermées dans des stéréotypes, les femmes musulmanes devraient être encouragées dans leur quête d'égalité dans la société.

À cette fin, l'Assemblée demande aux États membres d'introduire une série de mesures visant à lutter contre la discrimination dans l'accès aux soins de santé, l'éducation, l'emploi, Parallèlement, les États membres devraient introduire des mesures positives pour permettre aux femmes musulmanes d'être les actrices de leur propre autonomisation. Investir dans l'éducation, encourager les réseaux et la participation à la vie civile et publique, et accompagner les femmes musulmanes dans leur développement professionnel sont des mesures clés pour les sensibiliser à leurs droits et les aider à se réaliser pleinement.

L'Assemblée demande également aux États membres d'assurer la protection de toutes femmes en Europe contre la violence, indépendamment de leur religion, de leur culture, de leur nationalité,...

* * * * *

La situation de la démocratie en Europe:

«La démocratie en danger: le rôle des citoyens et de l'État aujourd'hui»

- La crise de la démocratie et le rôle de l'État dans l'Europe d'aujourd'hui (Résolution 1888)

Après le déclenchement de la crise mondiale financière et économique en 2008, de nombreuses démocraties européennes se sont trouvées démunies face aux forces du marché et ont, par conséquent, souffert encore plus d'une perte de crédibilité auprès des citoyens.

Les citoyens de plusieurs États membres ont perdu une grande part de leur «souveraineté populaire» - la seule source de pouvoir politique légitime.

L'État ne peut généralement pas être solide sans une démocratie vivante et forte. Réciproquement, une démocratie forte a aussi besoin d'un État solide afin de pouvoir répondre aux attentes des citoyens, en particulier en matière de justice sociale.

Dans sa résolution, l'Assemblée lance quelques pistes visant à renforcer la démocratie et à rendre l'État plus responsable:

- l'amélioration de la représentativité des structures démocratiques représentatives existantes, y compris l'introduction d'éléments de démocratie directe;
- l'augmentation de la coopération avec d'autres pays, car de nombreux domaines d'action dépassent le niveau national;
- le développement de stratégies de réduction des dettes souveraines, tout en préservant la croissance économique et l'intégration sociale;
- la conception de stratégies de croissance et de modernisation de la société, en particulier au moyen d'investissements dans de nouvelles structures et dans des projets de développement durable.

* * * * *

- L'utilisation des migrants et de réfugiés pendant les campagnes électorales (Résolution 1889)

Dans son intervention, *la députée D. Dumery, rapporteure de la commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées*, a souligné que la résolution contient plusieurs recommandations qui s'adressent aux gouvernements mais que, en tant que rapporteure, c'est un message de député à député qu'elle souhaite lancer. Elle a déclaré que le rapport n'a pas été facile à élaborer. La commission a connu des réunions très animées avant de parvenir à un compromis. Elle a fait remarquer que le titre parle de lui-même car, au cours des derniers mois, l'on a pu constater une augmentation de l'utilisation négative des migrants et des réfugiés pendant les campagnes électorales. Plusieurs facteurs ont contribué à cet état de fait. D'abord, la peur de l'avenir, causée par la crise économique et les changements socio-démographiques et qui aboutit à un manque de confiance du public dans la capacité des gouvernements à gérer les flux migratoires. Ce manque de confiance a été exacerbé par le discours de certains partis politiques. Ceci aboutit à un sentiment de perte de contrôle, causé initialement par la mondialisation et aggravé par l'effondrement des économies et du marché du travail. Les attentats terroristes comme ceux du 11 septembre 2001 et d'autres événements tragiques en Europe, ont également contribué à une montée de la xénophobie et de l'islamophobie, faisant le jeu des partis antisémites, populistes et xénophobes, qui ont pris plus d'importance sur l'échiquier politique.

Les campagnes électorales constituent une tribune pour ces partis, qui ont sauté sur cette opportunité. Au plan national ou européen, nous nous sommes dotés de recours juridiques et de nombreux traités visant à punir pénalement ce genre d'attitudes. L'oratrice a aussi mis en exergue l'importance des médias et des sondages d'opinion. Les médias jouent un rôle primordial dans la construction de l'image des migrants. Certains États ont déjà fixé des limites aux messages véhiculés pendant les campagnes électorales. Leur impact est en effet très important sur l'attitude du public, et il convient donc de veiller à ce qu'ils utilisent des formulations équilibrées et se basent sur les données appropriées. Quant aux sondages d'opinion, elle a souligné qu'ils ne reflètent pas toujours la majorité de l'opinion publique. Une des recommandations est donc la mise en place d'une politique de communication sur la réalité des flux migratoires. Il faut éviter de faire naître des suspicions inutiles concernant l'immigration. Elle a ensuite souligné qu'il est également important que les politiciens et les parlementaires prennent des mesures pour faciliter au mieux l'intégration des migrants en leur donnant la possibilité d'apprendre la langue, les coutumes et les lois du pays d'accueil. Une intégration réussie permettrait de réduire les tensions et la violence, car l'on arrêterait de considérer l'autre comme un ennemi, un étranger. La députée a déclaré que la situation économique actuelle n'a guère facilité les choses. La crise a donné des arguments faciles aux partis xénophobes: ces étrangers qui viennent manger notre pain et prendre notre travail... Peut-être dans certains cas, mais c'est souvent en raison du fait que l'employeur exploite les migrants, par exemple en les embauchant sans contrat de travail. Un contrôle plus sévère pour empêcher le travail au noir ou des rémunérations trop basses permettrait d'éviter une discrimination sur le marché du travail. Par ailleurs, conscient du fait qu'il est difficile de sanctionner un parti politique, il est important de permettre aux commissions électorales de sanctionner les responsables politiques en cas d'inconduite avant ou pendant les campagnes électorales. Dans ce contexte, elle a déclaré pouvoir soutenir l'amendement de la commission des questions politiques demandant à la Commission de Venise de faire une étude sur cette question et d'examiner, le cas échéant, l'opportunité d'amender le code de bonnes pratiques électorales. En conclusion, elle a souligné que les recommandations, si elles sont suivies par les gouvernements, pourraient permettre d'arriver à une meilleure compréhension des migrants et des réfugiés.

Dans son intervention, *le député S. Vercamer* a souligné que la migration sera toujours un sujet difficile. Peut-être est-il dans la nature humaine de se méfier de ce qui est nouveau, de l'inconnu, de l'autre. Il a déclaré que l'objectif de la politique consistant à mettre en valeur les éléments positifs de la migration n'est pas atteint. Les partis d'extrême droite, qui utilisent la peur des gens dans leurs campagnes, continuent à rencontrer du succès. En conséquence, il a qualifié les recommandations de cette résolution d'insuffisantes.

L'orateur a ensuite fait remarquer que l'ironie veut que le parti de Mme Dumery se sert lui-même d'un discours populiste. Il suffit pour s'en convaincre de jeter un œil sur le blog de son parti concernant la migration. La rapporteure indique que les histoires de migration ne peuvent pas seulement être des histoires négatives et que l'on doit aussi mettre l'accent sur les aspects positifs. Elle a dès lors du travail à faire sur son propre blog! L'orateur espère qu'elle suivra ses propres recommandations.

L'orateur a déclaré être convaincu que nous devons évoluer vers une autre politique de migration et qu'un *mea culpa* s'impose. Les migrants ont, dans le passé, été abandonnés à leur sort. Sous la pression liée à la montée de l'extrême droite, nous avons vu se mettre en place une politique de surprotection, d'infantilisation des migrants, qui niait les problèmes existants et ne soulignait que les éléments positifs de la migration. Du coup, les gens se sont sentis encore plus abandonnés par les partis politiques et ont eu le sentiment que leur mécontentement n'était pas entendu.

L'orateur a souligné que, récemment, la réflexion sur la migration a totalement changé. Dans le passé, on parlait de l'idée qu'il fallait réduire ou arrêter la migration. Aujourd'hui, on réfléchit en termes de «maîtrise» de la migration : maîtriser les flux migratoires en fonction de la contribution au développement du bien-être du pays accueillant.

Dans ce contexte, il faut offrir aux nouveaux arrivants un cadre qui leur permet de créer dans nos pays un nouveau «chez eux». La migration est dorénavant perçue dans le contexte d'une histoire d'intégration par la participation: avoir un travail, apprendre la langue,... Le choix pour une politique d'intégration par la participation fera la différence dans la vie quotidienne. En permettant aux migrants de participer à notre société, et ce, sur les plans culturel, social, économique et politique, nous les conduisons vers une meilleure intégration dans notre société.

* * * * *

Le respect des obligations et engagements du Monténégro (Résolution 1890)

L'Assemblée félicite le Monténégro pour les progrès substantiels réalisés depuis 2010 pour respecter les obligations et engagements non encore honorés envers le Conseil de l'Europe: le Monténégro a pleinement coopéré avec le Conseil de l'Europe, a ratifié 83 conventions et a contribué à de nombreuses initiatives régionales et internationales.

Le Monténégro continue également de jouer un rôle positif dans la stabilisation de la région. Le pays a adopté de nombreuses lois dans le domaine de l'État de droit, la démocratie et les droits de l'homme et il joue un rôle de premier plan dans la lutte contre les discriminations dans la région. Le Monténégro a réalisé des efforts continus pour se conformer aux normes du Conseil de l'Europe, consolidant ainsi sa voie vers l'intégration européenne.

L'Assemblée salue en particulier les progrès réalisés par le Monténégro pour mettre sa législation relative aux élections et à la citoyenneté en conformité avec la Constitution.

Tout en saluant les efforts réalisés, l'Assemblée insiste sur le fait que des progrès supplémentaires doivent encore être réalisés dans cinq domaines prioritaires, à savoir le système judiciaire, les droits des minorités (y compris les LGTB), la lutte contre la corruption et le crime organisé, les médias, ainsi que le statut des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays et des réfugiés.

C'est pourquoi l'Assemblée décide de poursuivre sa procédure de suivi à l'égard du Monténégro, dans l'attente de progrès dans les cinq domaines précités.

* * * * *

La situation des défenseurs des droits de l'homme dans les États membres du Conseil de l'Europe (Résolution 1891)

L'Assemblée rend hommage aux défenseurs des droits de l'homme, dont elle salue le courage et l'action dévouée et désintéressée.

L'Assemblée se félicite du fait que, dans la plupart des États membres du Conseil de l'Europe, les défenseurs des droits de l'homme peuvent exercer leurs activités sans entrave et sont protégés par la loi.

Malheureusement, dans certains États membres leur propre sécurité est menacée, surtout lorsqu'ils se font champions de questions sensibles, comme la lutte contre l'impunité dont jouissent les agents publics pour de très graves infractions ou la promotion des droits des groupes minoritaires opprimés. Ainsi, les défenseurs des droits de l'homme sont victimes d'arrestations arbitraires, d'harcèlement judiciaire, administratif ou fiscal ou de campagnes de diffamation initiées par des acteurs étatiques ou non-étatiques.

Dans sa résolution, l'Assemblée rappelle qu'il incombe avant tout aux États membres de promouvoir et de protéger les défenseurs des droits de l'homme et les invite à veiller à ce que ces derniers puissent exercer leurs activités sans entrave, représailles ou menaces de représailles.

L'Assemblée invite également les États membres à mettre fin à l'impunité des auteurs de violations commises à l'encontre des défenseurs des droits de l'homme.

L'Assemblée invite les parlements nationaux à veiller à ce que la législation applicable aux défenseurs des droits de l'homme soit conforme aux normes internationales.

* * * * *

La crise de la transition démocratique en Égypte (Résolution 1892)

Tout en se réjouissant de l'élection du premier Président civil en Égypte comme d'une étape historique dans la transition du pays vers la démocratie, l'Assemblée exprime sa profonde préoccupation à l'encontre des développements récents qui constituent des obstacles réels pour la démocratie qui émerge lentement en Égypte.

Ces obstacles sont notamment la dissolution du Parlement, les changements constitutionnels faits par le Conseil suprême des forces armées (qui ont accordé le pouvoir législatif à l'armée et retiré au Président les pouvoirs en matière de budget, de politique étrangère et de défense) et la remise en question de l'indépendance et de l'impartialité de la Cour constitutionnelle.

L'Assemblée estime que, parmi les défis fondamentaux qui se posent figurent la forme que prendra l'équilibre des pouvoirs et en particulier comment l'armée partagera les pouvoirs avec le Président, tout comme le rôle des femmes ou des minorités religieuses.

L'Assemblée souligne que le Président devrait maintenant rassurer les Égyptiens qui aspirent à la sécurité et à la stabilité, tout en étant profondément divisés, et initier des réformes absolument indispensables en vue de bâtir une administration civile débarrassée des pratiques de corruption du passé et de redynamiser l'économie.

Selon l'Assemblée, la question de la nouvelle Constitution est symbolique et tous ces aspects cruciaux doivent être traités dans ce texte.

L'Assemblée est prête à partager son expérience en matière de transition démocratique avec les institutions égyptiennes afin de faciliter la transition politique difficile du plus grand pays du Proche-Orient.

* * * * *

Transition politique en Tunisie (Résolution 1893)

En janvier 2011, la «Révolution du jasmin» a mis fin au régime autoritaire en Tunisie et a ouvert la voie aux transformations démocratiques dans ce pays. Cette révolution a également donné l'impulsion au Printemps arabe – une série de mouvements de protestation de masse en faveur de la liberté et de la dignité dans plusieurs pays d'Afrique du Nord et du Moyen Orient.

Dans sa résolution, l'Assemblée fait état des derniers développements en Tunisie. Les autorités de transition sont confrontées à des défis – une situation socio-économique difficile pourrait menacer la stabilité politique, il y a un risque de fondamentalisme islamique, et des réformes ambitieuses restent encore à mener dans les domaines de la justice et de la sécurité – mais le pays est sur la bonne voie.

L'Assemblée félicite la Tunisie pour les élections libres et bien organisées de son Assemblée nationale constituante (ANC) qui ont eu lieu en octobre 2011 et qui constituent une première démocratique pour les peuples du Printemps arabe.

L'Assemblée espère que la future Constitution répondra aux attentes des Tunisiens et consacrera les valeurs universelles des droits de l'homme, de la démocratie et de l'État de droit.

Pour sa part, l'Assemblée encourage l'ANC à demander le statut de partenaire pour la démocratie, tout en continuant à lui offrir une assistance pratique. Elle décide de continuer à suivre attentivement les développements dans le pays.

* * * * *

Les migrants Roms en Europe (Recommandation 2003)

L'Assemblée craint que les Roms ne fassent partie des groupes les plus défavorisés et discriminés d'Europe.

Les Roms subissent une double stigmatisation, d'abord parce qu'ils sont roms, ensuite parce qu'ils sont migrants. Cette double stigmatisation se fonde essentiellement sur trois préjugés fortement ancrés, à savoir: que tous les Roms sont des nomades, qu'ils viennent tous de l'étranger et que leur migration est illégale.

L'Assemblée bat en brèche ces préjugés en décrivant la réalité: en Europe, moins de 20 % des Roms sont nomades; les Roms font partie de la société européenne depuis plus de 700 ans et la plupart d'entre eux ont la nationalité du pays dans lequel ils vivent; la grande majorité des Roms qui migrent le font dans le cadre de leur droit à la libre circulation.

Dans sa recommandation, l'Assemblée souhaite attirer l'attention du Comité des Ministres sur plusieurs sujets de préoccupation, notamment les politiques récentes d'expulsion dans des États membres du Conseil de l'Europe, le nombre de Roms apatrides en Europe et la discrimination à l'encontre des migrants Roms dans l'accès à l'éducation, aux services de santé, à l'emploi et au logement.

L'Assemblée propose une série de recommandations précises à l'adresse du Comité des Ministres afin de s'attaquer à ces problèmes.

* * * * *

L'inacceptabilité des restrictions à la liberté de circulation à titre de sanction pour des prises de position politique (Résolution 1894)

La liberté de circulation entre les États membres du Conseil de l'Europe est une question tant juridique que politique.

L'Assemblée reconnaît qu'en principe, le droit international confère aux États le droit souverain de décider qui est autorisé ou non à accéder sur leur territoire. Ceci étant, ce droit peut être limité par le droit des traités, dont les Accords de Schengen.

L'Assemblée souligne le lien qui existe entre liberté de circulation et liberté d'expression. Certains États membres sembleraient avoir abusé de leur droit de décider de l'accès au territoire afin d'en refuser l'entrée à certaines personnes en guise de sanction pour des prises de position politiques ou idéologiques.

L'Assemblée estime que de telles pratiques sont difficilement conciliables avec les règles en matière de libre circulation et avec des droits de l'homme tels la liberté d'expression et la liberté de réunion et d'association. En outre, refuser à une personne l'entrée sur le territoire pour ses seules opinions politiques pourrait constituer un abus du droit de décider de l'accès au territoire national ainsi qu'une forme de discrimination au sens de l'article 14 de la Convention européenne des droits de l'homme.

Elle condamne dès lors ces pratiques et rappelle que les États qui sont également membres de l'Union européenne sont tenus par des règles strictes fixées dans le cadre de l'ordre juridique européen et notamment par les Accords de Schengen.

* * * * *

L'évolution de la procédure de suivi de l'Assemblée (juin 2011-mai 2012) (Résolution 1895)

L'Assemblée reconnaît le travail accompli par sa commission pour le respect des obligations et engagements des États membres du Conseil de l'Europe (commission de suivi) pour accompagner les dix pays faisant actuellement l'objet d'une procédure de suivi (Albanie, Arménie, Azerbaïdjan, Bosnie-Herzégovine, Géorgie, Moldova, Monténégro, Fédération de Russie, Serbie et Ukraine) et les quatre pays engagés dans un dialogue post suivi (Bulgarie, Monaco, «l'ex-République yougoslave de Macédoine» et Turquie) dans leurs efforts pour assurer le plein respect de la démocratie, de l'État de droit et la protection des droits de l'homme.

À l'occasion du 15^e anniversaire de la création de la commission de suivi en 1997 et dans le contexte de la réforme en cours de l'Assemblée, l'Assemblée poursuit sa réflexion plus générale sur les moyens d'améliorer l'efficacité de la procédure de suivi et de faire en sorte que tous les États membres respectent mieux leurs obligations statutaires.

Dans son rapport d'activité annuel, la commission de suivi fait également rapport du suivi des obligations statutaires des trente-trois pays qui ne sont pas soumis à la procédure de suivi ou au dialogue post suivi, dont la Belgique.

Ainsi notre pays est notamment invité à ratifier la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales, ainsi que la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires.

* * * * *